

Département
Des ARDENNES

=====

ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Conseillers de la
Communauté en exercice :
44
EFFECTIF LEGAL : 44

Certifié affiché à la
porte de la Maison de
la Communauté
Le 22 avril 2021
Convocation faite
Le 15 avril 2021

ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse

Séance du 21 avril 2021

L'an deux mil vingt et un, et le mercredi vingt et un avril à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des Fêtes de VIREUX-WALLERAND, en session ordinaire de 2021, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE, M^{me} Valérie D'AMARIO (représentant M^{me} Virginie ROGISSART), MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAU, Mathieu SONNET, André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, MM. Robert ITUCCI, Claude WALLENDORFF, Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, M. Dominique HAMAIDE, M^{me} Amélia MOUSSAOUI (à partir du point n° 2021-04-072), MM. Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M^{me} Brigitte DUMON, MM. Jean GUION, Gérald GIULIANI, Jacky DEVIN, Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE (à partir du point n° 2021-04-076), M^{mes} Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : M. Jean-Marie BARREDA (pouvoir à M. Bernard DEKENS), M^{mes} Virginie ROGISSART (représentée par M^{me} Valérie D'AMARIO), Liliane PASSEFORT (pouvoir à M. Mathieu SONNET), M. Eric GUERINY, M^{mes} Angélique WAUTOT (pouvoir à M. Claude WALLENDORFF), Jennifer PECHEUX (pouvoir à M. Robert ITUCCI), M. Julien VERGÉ, M^{mes} Amélia MOUSSAOUI (jusqu'au point n° 2021-04-071), Evelyne LAHAYE (pouvoir à M. Jean GUION), Lisbeth DE BARROS (pouvoir à M. Daniel DURBECQ), Laetitia COMPAGNON (pouvoir à M. Fabien BONFILS), M. Jean-Pol DEVRESSE (jusqu'au point n° 2021-04-075).

M. Mathieu SONNET, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

OBJET :

2021-04-091 Fixation des taux d'imposition de la Communauté pour 2021 (annexe)

Considérant l'avis favorable, à l'unanimité, de la Commission des Finances du 12 avril 2021,

Considérant que la Communauté de Communes ne doit plus voter le taux de la Taxe d'Habitation,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **décide** de maintenir les taux d'impôts de la Communauté à leurs niveaux de 2020,

* **fixe** ainsi les taux d'imposition pour 2021 comme suit :

- Taxe sur le Foncier Bâti21,44 %
- Taxe sur le Foncier non Bâti43,02 %
- Cotisation Foncière des Entreprises14,24 %
- Cotisation Foncière des Entreprises (ZAE)16,22 %
- Taxe d'enlèvement des Ordures ménagères0,00 %

* **fixe** ainsi le produit de la Taxe GEMAPI pour 2021 à 200 000 €.

Pour extrait conforme
Le Président

Bernard DEKENS

